


FICHE DE GARANTIE

Plancher Chauffant Electrique Warmup

Nom du plancher chauffant électrique :

Nom du thermostat :

Veuillez recopier ci-dessous les informations notées sur l'étiquette que vous trouverez sur la boîte de votre produit :

	
Nom du Produit :
Référence n° :
Longueur du câble : m
Surface couverte : m ²
Puissance : W
Puissance par m ² : W/m ²
Emission linéique : W/mL

	Avant l'enrobage	Pendant l'enrobage	Après l'enrobage	Mise en service
Résistance de l'âme chauffante	Ω	Ω	Ω	Ω
Isolement entre l'âme chauffante et la terre du bâtiment	MΩ	MΩ	MΩ	MΩ
Isolement entre l'âme chauffante et la terre du câble	MΩ	MΩ	MΩ	MΩ
Tension de service	V	V	V	V

Date de réception des éléments :/...../.....

Date du contrôle :/...../.....

Date de mise en service :/...../.....

Contact et lieu du chantier :

Nom et adresse du maître d'oeuvre :

Cachet de l'installateur électricien :



CONDITIONS DE GARANTIE

La garantie Warmup s'étend sur une durée de :

- **3 ans** pour les thermostats
- **10 à 25 ans** pour les planchers chauffants électriques
(Soit 2 ans conformément à la garantie légale de bon fonctionnement et 8 à 23 ans supplémentaires, ajoutés par Warmup à titre commercial, selon le produit).

Cette garantie prend effet à partir de la date d'achat du produit Warmup. Elle s'applique :

- Si l'enregistrement du produit est effectué jusqu'à 30 jours après l'achat par le biais de la fiche de garantie ci-jointe. La garantie ne s'appliquera que sur présentation de la fiche de garantie dûment remplie, jointe au produit.
En cas de réclamation, une preuve d'achat vous sera réclamée. A cet effet, nous vous recommandons de garder la facture ou le récépissé.
- Dès lors que l'installation du produit a été effectuée selon les règles en vigueur mentionnées dans le manuel joint, du Cahier de Prescription Technique du PRE 09/07, de la norme NF C 15-100 ainsi que les prescriptions prévues par l'avis technique.
- Si le produit est utilisé aux fins prévues par Warmup et s'il n'est pas détourné de sa fonction première.

La garantie n'est plus valide :

- Si le revêtement de sol au-dessus du plancher chauffant électrique a été endommagé ou détérioré; réparé, remplacé ou couvert par plusieurs revêtements successifs.
- Dans le cas d'une erreur de tension, même momentanée, d'une période de fonctionnement sans thermostat, de modification opérée sur l'élément chauffant après sortie d'usine, de modification de la jonction d'origine ou de trace de dégradation chimique ou mécanique de l'élément.
Ces exclusions ne sont pas limitatives.

La garantie est limitée au remplacement gratuit ou à la réparation par Warmup France des pièces reconnues défectueuses par son service après-vente et exclut tous frais de main d'œuvre, de déplacement ou de transport ainsi que toute indemnité à titre de dommages et intérêts, dans le cas d'un défaut d'usine du produit.

Cette garantie ne s'applique pas aux planchers chauffants électriques endommagés pendant l'installation ou la pose du revêtement de sol. Elle est non applicable aux accessoires non fournis par Warmup.

Garantie d'installation SafetyNet :



Si le plancher chauffant électrique Warmup est endommagé pendant l'installation, et avant la pose du revêtement de sol, Warmup s'engage à remplacer gratuitement le matériel défectueux par un autre du même modèle. Il convient alors de nous renvoyer le système chauffant endommagé dans une limite de 30 jours avec la preuve d'achat ou le récépissé.

A noter que :

- La garantie SafetyNet ne s'applique que si les instructions d'installation ont été scrupuleusement respectées.
- Un seul remplacement gratuit de produit sera accordé par installateur ou client.